

«DIASPORA» ET RETOUR

I

PROSCRIPTIONS

Pour Général le 3/10
 N° 2 Mois Belgique
 Dépôt le 20 JULI de 1892
 Reçu par fil n° 5 à 1 h. 15



BUREAU d'Expédition à domicile le sous le n° 1392
 le 20 à 1 h. 15

L'Employé, 5
 L'Employé, 1392
 Subventions spéciales.

2. JULI. - 1892

= PARIS BALE 278 20 22 1/55 SR .- PRINS SOEURS 19 RUE MONTMORENCY

PARIS .- CANNES ET CANARDS L / ONT PASSEE EXPEDIEZ NOUVEAUX COLIS AMIS

TOUT A VOUS = ANDRE =

AVIS. — Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots tassés, les autres désignent la date et l'heure de départ.

LA PROSCRIPTION EN BELGIQUE (1871-1880)

La Belgique de 1871 était le pays le plus industrialisé du continent. En 1830 la bourgeoisie, alliée aux catholiques, avait réussi à imposer au pays un régime parlementaire, qui, limitant à l'extrême le pouvoir du souverain, assurait l'exercice effectif de l'autorité à une faible minorité de bourgeois aisés et de grands propriétaires. Depuis ce moment, l'industrie s'était encore développée, augmentant la puissance de la bourgeoisie capitaliste qui avait gouverné le pays presque sans interruption de 1848 à 1870. Au moment où nous parlons ici, les divergences internes au sein de cette bourgeoisie avaient permis aux conservateurs catholiques de se hisser au pouvoir, où ils resteront jusqu'en 1878.

Du point de vue des Communards,¹ l'un ou l'autre régime ne faisait pas grande différence: les conservateurs étaient bien entendu des conservateurs, les bourgeois libéraux avaient systématiquement

¹ Les archives de la police des étrangers conservées aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles (A.R.A.B., Vr. Pol., suivi du numéro du dossier, et de la date) et de la Police de la ville de Bruxelles (St.B.Mt., suivi du n° du carton et de la date) seront prochainement publiées par H. Wouters. Les années 1865 à 1880 formeront le n° 60 des Cahiers du Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine. Il ne nous a pas été possible de renvoyer aux pages de cette édition, mais comme les documents y sont publiés chronologiquement, et comme nous donnons chaque fois la date du document que nous employons, il nous semble assez commode de les retrouver dans l'édition en cours de publication.

Nous ne nous sommes pas attachée à fournir tous les renseignements sur toutes les personnes: nous renvoyons au Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier Français, Deuxième partie: 1864-1871, sous la direction de J. Maitron (D.B.M.O.F.). D'autre part nous signalons ici une fois pour toutes les passages qui ont trait aux personnages dans: P.-O. Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871*, Paris 1896, *Proscription et proscrits en Belgique*: pp. 459-461; L. Bertrand, *Histoire de la Démocratie et du Socialisme en Belgique depuis 1830*, Paris-Bruxelles 1907, t. II, pp. 46-50 surtout; L. Bertrand, *Souvenirs d'un meneur socialiste*, Bruxelles 1927, t. I, pp. 85-88 surtout; F. Sartorius et J.-L. De Paepe, «Les Communards en exil à Bruxelles. Etat de la proscription communale à Bruxelles et dans les Faubourgs. 1871-1880», in: *Cahiers Bruxellois*, t. XV, (1970), n° 1-2, a paru en février 1971. Cette étude comprend cinq notices bio-

persécuté les Internationaux.¹ Inutile de dire que la Commune même avait encore violemment renforcé les tendances antidémocratiques dans le pays. Pour ce qui est des ouvriers, fort nombreux vu l'industrialisation avancée, ils avaient été assez largement influencés par la Première Internationale et ils avaient constitué des organisations dont la plupart se rattachaient à la fédération belge de l'A.I.T.² Ces Internationaux avaient été vivement impressionnés par la Commune dans laquelle ils voyaient la réalisation de leurs espoirs. Ils avaient ensuite été profondément déçus par l'échec.

«Les atrocités de Versailles ont été réprochées par la bourgeoisie, mais vous ne vous doutez pas de la conclusion qu'ils en ont tirée: <Jusqu'ici nous avons considéré les communiers comme des brigands; nous ne nous étions pas trompés; nous nous apercevons que les Versaillais ne valent pas mieux qu'eux; donc tous les français sont des brigands>. Quant aux ouvriers, j'entends ceux qui pensent, vous comprenez que leurs sympathies n'ont pas fait défaut à la Commune. Nous avons été deux jours avant de vouloir croire à l'entrée des Versaillais!

Encore aujourd'hui, nous ne pouvons rien comprendre à ce qui s'est passé dans le midi de la France, qui eût pu croire que quelques centaines d'hommes seulement se seraient levés à Lyon et à Marseille!

Malgré tout, nous conservons un immense espoir: la rivalité des partis, la ruine matérielle empêcheront tout pouvoir de se consolider en France, et la propagande socialiste va seulement y commen-

graphiques: Okolowicz, Eugène Faillet, Victor Sallard, Narcisse Puissant et Alfred Forest. Elle est intéressante par le ch. III, Index de la proscription communaliste à Bruxelles et dans les faubourgs, qui est la transcription, sous forme de tableau, de renseignements extraits des archives de la Sûreté Publique. Cette liste comprend environ 1260 noms. Signalons encore D. De Weerd et C. Oukhow, *La Commune de Paris dans le livre et l'image*, Bruxelles 1971, catalogue de l'exposition organisée à la Bibliothèque Royale Albert I^{er} à Bruxelles, pour commémorer le centenaire de la Commune. Je n'ai pu prendre connaissance de l'article de D. De Weerd, «Les proscriptions de la Commune en Belgique. Répercussions sur le mouvement ouvrier», in: *Socialisme* (Bruxelles), n° 103 (janvier 1971), pp. 66-72.

¹ Après avoir essayé d'empêcher le Congrès de la Première Internationale, qui se tint à Bruxelles en 1868, le gouvernement libéral s'est donné à cœur joie à la répression lors des grèves d'avril 1869 à Seraing. Le Conseil fédéral belge fut arrêté; cinq membres, dont Hins, secrétaire du Conseil, furent détenus pendant un mois. Il n'y eut pas de poursuites, la prévention n'étant pas assez prouvée.

² J. Dhondt et C. Oukhow, «La Première Internationale en Belgique», in: *La Première Internationale. L'institution. L'implantation. Le rayonnement*, Paris 1968, pp. 151-165.

cer sérieusement. Rappelons-nous que la propagande socialiste n'a jamais été [plus] forte en France que quelque temps après les journées de Juin.»

Ainsi Hins dans une lettre à Lavrov.¹ Mais ils étaient tout prêts à accueillir les fugitifs de la Commune. Notons pour finir que, comme on verra, les Communards se sont assez naturellement dirigés d'abord vers Bruxelles. Or, Bruxelles n'était pas une ville à grande industrie. Les Internationaux bruxellois appartenaient surtout au monde artisanal. En comparaison avec le reste du pays, le nombre d'intellectuels actifs dans le mouvement ouvrier y était très élevé.

Les groupements ouvriers étaient doublés d'associations de libre pensée, dont deux surtout, «Les Solidaires» et «Les Cosmopolitains»² auront de l'importance pour les Français résidant en Belgique, en leur procurant de l'aide matérielle et en rendant possible qu'ils soient enterrés sans secours religieux.

I

AUTORITES BELGES ET COMMUNEUX FRANÇAIS

Le gouvernement et les autorités de la Sûreté Publique réagirent très vite contre la Commune. Dès le mois de mars, des troupes sont concentrées dans les centres ouvriers du pays;³ à Bruxelles est ordonnée une «perquisition générale», afin de découvrir des étrangers.⁴ Les autorités n'ont pas attendu la première circulaire de Favre, datée du 26 mai, et demandant aux gouvernements européens de ne pas considérer les participants au mouvement communaliste comme des réfugiés politiques;⁵ la formalité du passeport est rétablie pour les Français se rendant

¹ Lettre sans date, écrite peu de temps après la chute de la Commune, I.M.L., Archives Centrales du Parti, Moscou, F 205-I, 773. Autre témoignage: Paul De Witte, *De Geschiedenis van «Vooruit» en de Gentsche Socialistische Werkersbeweging sedert 1870*, Gand 1898, pp. 7-20.

² «Les Solidaires» se sont constitués en juillet 1857, sous la direction de Brismée, après une divergence au sein de «L'Affranchissement», qui a été créé par Pellegrin, Coulon et Brismée en 1854, sous l'influence des proscrits du 2 décembre. C'est la première société pour enterrements civils en Belgique. Les «Cosmopolitains» se constituent le 13 janvier 1875, également après une divergence au sein de «L'Affranchissement».

³ Ministère des Affaires étrangères, K1 B 186, ministre de la Défense au ministre des Affaires étrangères, 20 mars 1871.

⁴ Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 427, Bruxelles, 13 mars 1871.

⁵ D'Anethan, ministre des Affaires étrangères, séance de la Chambre des Représentants du 25 mai 1871: «Ce ne sont pas, d'après nous, des réfugiés politiques, nous ne devons pas les considérer comme tels.» *Annales Parlementaires*, session 1870-1871, p. 1254.

en Belgique dès le 5 mai.¹ Les autorités communales belges sont mises au courant de ces mesures, ainsi que de celles qui suivent: chaque étranger devra être en possession d'un passeport valable, de pièces établissant son identité, ou devra posséder la caution d'une personne honorablement connue. Si l'une au moins de ces conditions n'est pas remplie, l'immigrant sera reconduit à la frontière; dans le cas contraire, il sera établi un bulletin de renseignements, donnant le motif du séjour en Belgique, et si oui ou non il s'agit d'un réfugié politique. Dans ce dernier cas, les autorités statueront.² Mais du 25 mai au 17 juillet, le visa obligatoire est établi.³

Les autorités communales reçoivent également une liste de noms de personnes auxquelles l'entrée et le séjour en Belgique sont interdits, publiée le 27 mai.⁴ Elle comporte entre autres les noms de: Assi, Billioray, Blanqui, Beslay, Cluseret, Courbet, Clemenceau,⁵ Dereure, Delescluze, Dombrowski, Eudes, Garibaldi, Johannard, Jourde, La Cecilia, Ledru-Rollin, Malon, Méline, Millière, Miot, Parent, Pindy, Pyat, Ranc, Ranvier, Rigault, Rossel, Reclus, Rochefort, Serrailier, Theisz, Tridon, Thirifocq, Vaillant, Varlin, Vallès, Wroblewski.⁶ Au

¹ Par circulaire de l'administrateur de la Sûreté Publique, Berden, aux gouverneurs de province, datée du 3 mai 1871.

² Ce sont «les mesures spéciales de surveillance et de contrôle auxquelles donne lieu la présence d'étrangers en Belgique», d'application en toutes circonstances (Pandectes belges, t. XXXVIII, col. 640-644). Elles sont rappelées à la mémoire des autorités communales, mais leur application normale n'est pas possible, puisque la formalité du passeport est rétablie; aucune autre pièce d'identité n'est valable pour les Français se rendant en Belgique.

³ D'Anethan, ministre des Affaires étrangères, en réponse à l'interpellation Couvreur, Chambre des Représentants 18 juillet 1871, explique la nécessité des visa par un agent belge accrédité à l'étranger (à Versailles, pour la France), de la façon suivante. La Commune a usurpé le pouvoir en France; elle aussi a délivré des passeports. Le visa permet de distinguer entre passeports délivrés par Versailles et ceux délivrés par la Commune. «De cette manière l'entrée de la Belgique n'était permise qu'à ceux qui s'étaient mis en règle conformément aux prescriptions protectrices du gouvernement.» *Annales Parlementaires*, Session 1870-1871, pp. 1729-1732.

⁴ L. Bertrand, *Histoire de la Démocratie...*, t. II, p. 45; Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 427, Bruxelles, 12 mai 1871.

⁵ Parce que membre du Comité de la Ligue républicaine des droits de Paris.

⁶ La liste est alphabétique; elle donne le nom, parfois le prénom, et toujours la fonction ou l'appartenance à un groupement. Les autorités belges étaient très bien informées. Malgré la demande de «surveillance la plus minutieuse au sujet des étrangers qui sont arrivés en votre ville depuis le 5 mai courant, ou qui y arriveront ultérieurement», Tridon, arrivé en juin 1871, Thirifocq, arrivé en août 1871 par exemple, ne sont pas inquiétés; Vaillant, Clément ou Vallès ont pu séjourner plus tard en Belgique sans être inquiétés.

mois d'août, le contrôle aux frontières devient de plus en plus sévère.¹

Mais ces mesures de sécurité n'étaient pas tout à fait en accord avec l'esprit de la constitution belge, réputée la plus libérale des pays industrialisés du XIX^e siècle.² Il y eut en conséquence des interpellations à la Chambre des Représentants par des membres de la gauche bourgeoise, et d'abord à propos de l'«affaire Hugo».³ L'application de la législation sur les étrangers fut critiquée, ainsi que l'attitude du gouvernement, qui ne considérait pas les réfugiés politiques comme tels, mais bien comme assujettis au droit commun.

Les efforts des membres de la gauche furent certes louables, mais n'eurent pas beaucoup de résultat: la Sûreté Publique continue à expulser les indésirables, en accord avec le gouvernement.⁴ Il semble pourtant que la rigueur des premiers mois se soit ensuite atténuée quelque peu: le séjour en Belgique fut permis aux réfugiés, pourvu que la Sûreté soit au courant de leur identité, de leur lieu de logement et de leurs moyens d'existence. Il leur restait formellement interdit de s'occuper de politique, et cela dans l'acception la plus large du terme. Le nombre des proscrits en Belgique est assez élevé. Quelques chiffres: fin avril 1872, le nombre de réfugiés à Bruxelles serait de 2.500; en juillet 1873, il dépasserait 4.000; en octobre de la même année, le chiffre de 800 est avancé. Il semble que le nombre de réfugiés français ait été en moyenne de 1.500; mais il faut tenir compte de la grande mobilité dans la proscription, et des migrations économiques au XIX^e siècle en général.⁵

¹ A.R.A.B., Vr. Pol., 99.442, Administrateur de la Sûreté Publique à la police de Verviers et d'Anvers, 24 août 1871.

² J. Freymond, *La Première Internationale*. Recueil de documents, Genève 1962, t. II, Conférence de Londres, séance du 22 septembre 1871, p. 226. «Marx ne donnerait pas un grand développement au sujet [de la] Belg[ique], mais il dit que l'Amérique et l'Angleterre la considèrent comme [ayant] un gouvernement idéal.»

³ L. Bertrand, *Histoire de la Démocratie...*, t. II, pp. 45-47; K. Van Isacker, *De Internationale te Antwerpen*, Antwerpen 1964, pp. 90-93. Hugo, indigné par l'attitude des autorités belges, avait publié dans *L'Indépendance Belge* du 26 mai une lettre, offrant asile aux réfugiés français chez lui, à Bruxelles, 4, place des Barricades. Dans la nuit du 27 au 28 mai, une bande de jeunes gens du monde attaque la maison. L'affaire fit beaucoup de bruit, le fils du ministre de la Justice étant présent à la manifestation. Victor Hugo fut expulsé de Belgique le 30 mai 1871, par arrêté royal.

⁴ Le 4 décembre 1874, interpellation de Defuisseaux à la Chambre; Anspach attaque l'attitude de la Sûreté Publique. (*Annales Parlementaires*, Chambre des Représentants, Session 1874-1875, 4 décembre 1874, pp. 125-138.) Jourde fut expulsé en 1877 (v. plus loin). Encore en 1886, le 21 avril, un arrêt d'expulsion est signé portant sur Tabaraud, dit Montégut.

⁵ Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 427, Paris 30 avril 1872; idem, B/a 428, 8 juillet 1873; idem, B/a 428, 8 octobre 1873.

Quel était le sens de la restriction : ne pas s'occuper de politique ? Elle correspondait de fait à l'interdiction de prendre la parole dans les réunions, certainement dans celles de l'A.I.T.¹ et aussi dans celles des sociétés de libre pensée ; les réfugiés n'étaient pas libres de publier quoi que ce soit dans la presse – et non seulement dans la presse avancée ; Vaughan,² Tabaraud et Cavalier furent convoqués en juillet 1875 par l'administrateur de la Sûreté Publique, Berden, à cause de leurs publications dans la *Gazette de Hollande*.³ Sellier, propriétaire de l'*Economie sociale*, est inquiété par la police.⁴ Quelques-uns écrivent des pièces de théâtre satiriques ; elles sont implacablement censurées. Cavalier est expulsé en 1877 parce que sa pièce *A l'Amigo* a été interdite en province, après avoir été jouée à Bruxelles.⁵ Même la publication de mémoires provoquait d'innombrables difficultés : Jourde est expulsé après que l'éditeur Kistemaekers a annoncé la publication de ses *Souvenirs d'un membre de la Commune*.⁶ Il n'y avait pas d'échappatoire : les réunions de l'A.I.T., des sociétés de libre pensée et de réfugiés étaient fort surveillées ; une nuée d'officiers de police, d'espions et de mouchards y trouvait une occupation. A Bruxelles, les réfugiés étaient aussi surveillés que dans n'importe quel département français.⁷

L'attitude du gouvernement belge envers la Commune est équivoque : toutes les mesures sont prises pour que ces « criminels de droit commun »

¹ Le peintre Narcisse Puissant prend une part active aux réunions de l'A.I.T. belge et des « Solidaires » (A.R.A.B., Vr. Pol. 245.451, 1^{er} juin et 7 juin 1873 ; St. B. Mt., 5, 7 juin et 9 juin 1873). Mais il n'ose pas signer le programme socialiste que l'A.I.T. élabore. Voir à son sujet la biographie succincte dans F. Sartorius et J.-L. De Paepe, « Les Communards en exil », art. cité, p. 38.

² Ernest Vaughan, futur administrateur de L'Intransigeant, de L'Aurore et de La Victoire. Membre de l'Internationale et leader de la section rouennaise en mars 1871. Condamné à deux ans de prison par contumace. Arrivé en Belgique le 30 septembre 1871. Son nom ne figure pas sur la liste des personnes auxquelles l'entrée en Belgique est interdite. A.R.A.B., Vr. Pol., 244.270.

³ Lettre de Vaughan à Louis Bertrand, (Paris) 14 juillet 1927, Institut Emile Vandervelde, Bruxelles, Correspondance n° 429. La lettre est publiée par R. Abs, Institut Emile Vandervelde. Bibliothèque, Catalogue, Bruxelles 1969, pp. 4-6.

⁴ Sellier, Casimir, Charles : né à Paris le 28 mars 1841. Professeur de français ; capitaine sous la Commune. Était employé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Fonde l'Economie Sociale de ses propres deniers. Décédé le 28 août 1877 à Bruxelles. De Paepe à Malon, 17 août 1876, Institut Français d'Histoire Sociale (I.F.H.S.), fonds Eugène Fournière, n° 20 : cette correspondance a été partiellement publiée : « Lettres de César De Paepe à Benoit Malon (1876-1890) », in : La Revue Socialiste, Syndicaliste et Coopérative, XXIX (1913), t. LVII-LVIII ; L. Bertrand, Souvenirs, t. I, p. 130 ; F. Sartorius et J.-L. De Paepe, « Les Communards en exil », ch. III, sous ce nom.

⁵ Georges Cavalier, dit « Pipe-en-Bois » : D.B.M.O.F., t. V, pp. 29-30.

⁶ A.R.A.B., Vr. Pol., 281.298, juillet 1877.

⁷ Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 428 ; Londres, 2 août 1873, 20 août 1873.

ne puissent se rendre en Belgique; mais d'autre part l'envoyé du gouvernement belge auprès de Versailles, le baron Beyens, s'est vraiment démené pour obtenir le plus de transferts et de non-lieu possibles pour les Belges prisonniers de Versailles.¹ En Belgique même, les expulsions venaient parfois par vagues, et c'est au cours d'une de celles-ci, en 1874, que le mouvement ouvrier bruxellois essaya de provoquer contre les expulsions une action, qui, faut-il le dire, avorta². A leur tour, les réfugiés français constituèrent un comité contre les expulsions en 1877, qui n'eut évidemment pas plus de succès. En 1879, ce comité se transforma en société d'entre-aide pour les graciés, après l'amnistie partielle de 1879.³

II

LES PROSCRITS

Malgré toutes les mesures de sécurité et toutes les difficultés, il y eut quand même des réfugiés et des proscrits en Belgique, surtout à Bruxelles et dans ses faubourgs. Un petit nombre préféra s'établir dans les provinces wallonnes du pays; Charles Michel Rochat, membre du Conseil Fédéral de l'A.I.T. à Paris, en fut.⁴ Comment cela fut-il possible?

Nous avons constaté non sans surprise que pendant toute la Commune, exception faite pour la Semaine Sanglante, la vie quotidienne à

¹ Ministère des Affaires étrangères, 119 II, Belges condamnés en France pour participation à la Commune. J. Bruhat, J. Dautry et E. Tersen, *La Commune de 1871*, Paris 1960, p. 354, n. 3: «Parmi les étrangers arrêtés, le contingent le plus nombreux (737) fut d'ailleurs fourni par les Belges.» De là à conclure qu'une légion belge soit partie pour secourir la Commune, il y a une distance. Comme en 1848, il y avait certainement assez d'ouvriers belges à Paris pour fournir ce nombre de prisonniers. Il nous semble peu probable qu'un contingent belge ait quitté Bruxelles vers la mi-mai 1871 (Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 427, 12 mai 1871). En janvier 1871 déjà, Brismée mentionne son gendre Hins à la tête de 5000 à 6000 Belges (Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis, Amsterdam, section allemande, notes de H. Stein). Il n'est toutefois pas à exclure que de petits groupes, ou des individus, soient partis pour défendre la Commune, soit comme mercenaires (Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 427, Bruxelles le 11 mai 1871), soit pour défendre leurs idées.

² St. B. Mt., 5, 31 octobre 1874, 15 novembre 1874.

³ A.R.A.B., Vr. Pol. 277.775, 27 février 1877; 270.427, 15 mars 1877; 281.298, 15 mars 1877; 244.270, 17 mars 1877; 219.767, 18 mars 1877; 219.767, 21 mars 1877; St. B. Mt., 2, 24 mars 1877; A.R.A.B., Vr. Pol., 244.270, 25 avril 1877; 244.270, 21 mai 1879.

⁴ F. Sartorius et J.-L. De Paepe, «Notes biographiques sur les proscrits de la Commune réfugiés dans les provinces wallonnes de Belgique, 1871-1880», in: *La Vie Wallonne*, t. XLIV, pp. 130-142.

Paris se déroulait aussi normalement que possible; les correspondances ferroviaires et les transports par route de Bruxelles à Paris et vice-versa ont continué jusqu'à la mi-mai environ.¹ Il y eut des contacts entre des émissaires du mouvement ouvrier belge et des délégués de la Commune à Paris,² et il y eut des émissaires de la Commune à Bruxelles.³ Il en résulte que les milieux avancés de la capitale belge sont au courant de ce qui se passe à Paris – pour autant qu'on le sache à Paris même. Selon les événements de Paris, l'on prend des mesures à Bruxelles: d'abord pour soutenir le mouvement communaliste, ne fût-ce que par des meetings,⁴ ensuite pour aider les communeux à échapper à la répression de Versailles. Beaucoup de réfugiés traversent la frontière belge, à pied, ce qui ne se révèle pas trop difficile malgré la surveillance plus sévère.⁵ Une fois en Belgique, ceux qui n'ont pas de passeport – et c'est le cas de presque tous⁶ – empruntent celui d'un militant, d'une relation belge, ou s'en procurent un, par les bons soins d'Otterbein ou de Fontaine,⁷ deux membres influents mais peu en vue de l'A.I.T. Hins, secrétaire général de l'A.I.T., était d'ailleurs en possession de la liste des personnes auxquelles l'entrée du pays était interdite, ainsi que des mesures prises par les autorités.⁸ Les réfugiés étaient accueillis à Bruxelles chez les leaders de l'A.I.T., chez Brismée surtout,⁹ où ils trouvaient le logement et la nourriture, ce qui leur laissait quelques jours de répit. En outre, trois comités d'accueil fonctionnaient à Bruxelles.¹⁰ La situation en Belgique était cependant trop incertaine pour que les plus menacés prolongent leur séjour; de Bruxelles, munis de leurs passeports faux ou empruntés, ils partaient par Anvers ou Ostende pour l'Angleterre; ou pour la Suisse, par l'Alsace. C'est également par les

¹ St. B. Mt., 1, 26 mai 1871, le commissaire de police en chef de Bruxelles au procureur du roi.

² A.R.A.B., Vr. Pol., 173.737, 11 avril 1871; St. B. Mt., 1, 9 mai 1871; A.R.A.B., Vr. Pol., 97.465, 14 juin 1871. Il s'agit du Français Vuilmet et d'un ami de Mulders, rédacteur du Peuple Belge.

³ Paul Burani, fondateur-secrétaire de la Fédération artistique, est à Bruxelles au début de mai 1871. Dans une lettre adressée au journal bruxellois *La Chronique*, il explique son séjour à Bruxelles par des raisons de famille. (*La Chronique*, 5 mai 1871).

⁴ St. B. Mt., 2, 3 avril 1871; 1, 8 mai 1871; A.R.A.B., Vr. Pol., 152.466, 11 mai 1871; 114. 986, 17 mai 1871.

⁵ Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 427, Bruxelles, 12 mai 1871.

⁶ G. Bourgin, «Une Entente franco-allemande», in: *International Review of Social History*, I (1956), pp. 41-53; télégramme de Londres, 15 août 1871, Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 428, Londres, 17 août 1872.

⁷ Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 427, 6 et 19 août 1871.

⁸ A.R.A.B., Vr. Pol., AD 76, 20 août 1871.

⁹ L. Bertrand, *Histoire de la Démocratie...*, t. II, p. 50.

¹⁰ Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 427, 8 avril 1872.

mêmes voies que correspondances et émissaires des différents groupes assureront la liaison entre les différentes proscriptions. De l'avis de tous, et paradoxalement, la voie par la Belgique était la plus sûre.¹

Les moins menacés préféraient rester à Bruxelles. Pour les militants qui ont connu une existence épuisante depuis les débuts de la guerre franco-allemande, qui en subissaient la fatigue jusqu'à en être malades et qui se savent vaincus, la déception de ne trouver asile a dû être immense. Il leur a pourtant fallu continuer le voyage vers des pays plus hospitaliers que la Belgique. A cette époque, les expulsions n'atteignent pas le maximum possible. Clémence ou incompétence, on ne sait. Ceux qui sont restés en Belgique ont connu la misère; certains n'en sont jamais sortis.² Militants et organisations ont fait leur possible; ce ne pouvait être suffisant. Il fallait trouver de la nourriture, un logement, du soutien d'abord; un gagne-pain ensuite. Au début, il existait chez les réfugiés deux groupes séparés; celui des bourgeois, pas très nombreux, et celui des travailleurs manuels, de loin en majorité. Ces derniers ont trouvé assez vite un gagne-pain; les intellectuels de la proscription ont rencontré bien plus de difficultés. Beaucoup de travailleurs manuels se sont placés dans les manufactures bruxelloises, très souvent de luxe, ou encore ont trouvé un emploi aux travaux d'urbanisation qui transforment alors Bruxelles. Ils ont été rejoints par des ouvriers cherchant du travail, marbriers et typographes surtout. Il y eut des représentants de commerce, comme Vaughan, des négociants, comme Thirifocq, le franc-maçon;³ des comptables, comme Chaté, International de la section des Batignolles; des précepteurs, comme Faillet.⁴ Pour certains d'entre eux, ces professions se révèlent provisoires: Aconin, lui aussi International, donne des cours de droit romain avant de devenir directeur d'une compagnie d'assurances; Vaughan deviendra journaliste et le restera jusqu'à la fin de sa vie.

¹ Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 427, 3 août 1871; B/a 428, 6 août 1872 et 28 octobre 1873.

² L. Bertrand, *Histoire de la Démocratie...*, t. II, p. 51. De Paepe mentionne, dans une lettre du 8 décembre 1878 à Malon, un réfugié français sans emploi qui se chargera d'aller relancer les récalcitrants au renouvellement de l'abonnement au Socialisme Progressif (I.F.H.S., fonds Fournière, n° 48).

³ Qui, en Belgique, devient bibliothécaire des «Libre-Penseurs d'Ixelles». S. Vervaeck, «Brieven van socialistische militanten uit vriendenverenigingen aan Agathon De Potter», in: *Socialistische Standpunten*, 1970, n° 5, lettre de L. Van Peteghem à A. De Potter, Bruxelles 7 mai 1875.

⁴ Eugène Faillet: membre de l'A.I.T.; administrateur général des contributions directes sous la Commune. Voir: D.B.M.O.F., t. VI, pp. 10-13, et F. Sartorius et J.-L. De Paepe, «Les Communards en exil», pp. 33-35.

Pour beaucoup de réfugiés, la presse avait un grand pouvoir d'attraction, malgré les dangers qu'ils couraient.¹

Pendant toute la durée de la proscription, les associations de libre pensée, Brismée en tête, ont organisé des souscriptions et des concerts en faveur des proscrits.² Le seul mouvement, à Bruxelles du moins, qui n'ait pas connu de succès a été le mouvement pour soulager les misères des exilés en Nouvelle-Calédonie.³ C'est par les associations de libre pensée que les réfugiés sont entrés en relations avec le mouvement ouvrier belge.

Les réfugiés ont créé leurs propres associations ou sociétés, très fermées, et ayant une forte police intérieure, ce qui ne leur évitait pas la surveillance de la police bruxelloise, et des tentatives d'introduction de mouchards, qui ont réussi quelques fois. Les groupements des réfugiés français étaient de deux sortes: économiques, donc de solidarité, strictement privés, et politiques. Parmi ces derniers, il convient de citer le groupe «L'Économie sociale», animé par Sellier, ayant son propre journal du même nom, qui, en 1878, deviendra mixte en ce sens qu'il sera ouvert aux Français et aux Belges. Ce fut le haut-lieu du renouveau, tout à ses débuts, du mouvement ouvrier bruxellois. Sellier fut évidemment appelé auprès de l'administrateur de la Sûreté publique et menacé d'expulsion.⁴

Quant aux organisations économiques, d'entre-aide, elles furent assez nombreuses. Il y eut une demi-douzaine de tentatives éphémères, qui permettent à peine d'identifier ces groupuscules, d'autant plus que les policiers ou les mouchards ne parviennent pas toujours à en rapporter correctement les noms.⁵ Il y en eut qui connurent plus de succès, quant

¹ Sellier écrit dans son propre journal, *L'Économie sociale*, et dans *Le Mirabeau*, organe de l'A.I.T. francophone de Belgique; Vaughan collabore à la *Gazette de Hollande* et au *Moniteur de l'Industrie Belge*, Aubry écrit dans *L'Internationale*; Tabaraud et encore Vaughan sont rédacteurs de *La Bombe*; Poteau est chargé des illustrations de cet hebdomadaire satirique. Le duo Tabaraud-Vaughan collabore aussi au *Mot pour rire*.

² Il serait trop long de donner toutes les dates. On les trouve généralement dans la série *St. B. Mt.*, 5, de 1873 à 1880.

³ L'action en faveur des déportés en Nouvelle-Calédonie a démarré à Verviers (*Le Mirabeau*, 3 janvier 1875). Exceptionnellement, l'A.I.T. à Bruxelles et la «Chambre du Travail» (le groupe des jeunes, ayant Louis Bertrand comme secrétaire) se laissent l'initiative. Aucun des deux groupes ne fit quelque chose (*St. B. Mt.*, 5, 18 octobre 1874). Ce furent finalement les réfugiés français à Bruxelles qui s'occupèrent de l'action, sous la présidence du docteur Frappaz, réfugié du coup d'État de 1851. (*St. B. Mt.*, 5, 4 octobre 1874, 12 octobre 1874, 1^{er} mars 1875).

⁴ *St. B. Mt.*, 5, 19 et 27 août 1876; L. Bertrand, *Souvenirs d'un meneur socialiste*, t. I, pp. 128-130.

⁵ Il est également probable que certaines organisations changèrent de nom au

à la durée de leur existence et au nombre de membres. Le «Prêt Mutuel» et «L'Egalité» sont les plus connues.¹ Il y eut aussi la «Société Fraternelle»,² la «Société républicaine démocrate et sociale et de solidarité»,³ celle appelée «Réunion des Communards» (par la police, s'entend),⁴ le «Club socialiste français»,⁵ enfin la «Société de Prêt Mutuel et de Solidarité» de 1873 et «L'Egalité» de 1875. Ces deux dernières annoncent le 15 juillet 1879 leur fusion «considérant qu'un grand nombre de leurs adhérents sont ou vont rentrer [sic] en France par suite de la loi dite d'amnistie». La fusion a lieu le 1^{er} juillet 1879. Les deux sociétés ont dépensé depuis leur fondation jusqu'à cette date, la somme de 11.211,28 francs. Le but est toujours d'«assurer à ses membres (citoyens ou citoyennes ayant servi sous la Commune ou victimes de nos convictions politiques) contre la maladie qui viendrait les frapper, eux ou leur famille: prêts en cas de chômage. Enterrement purement civil. Protection et tutelle des enfants des sociétaires [sic].» César De Paepen était le médecin du «Prêt Mutuel». Le droit d'entrée s'élevait à 10 francs, la cotisation mensuelle, régulièrement perçue, était de 1 franc.⁶

moment où elles furent constituées définitivement, ayant alors titre, statuts et règlement. Exemple: le «Club français de la Mutualité» ou «La Mutualité» peuvent très bien constituer le «Prêt Mutuel» dans sa première forme.

¹ Ce sont de toute façon les deux sociétés citées le plus souvent par Bertrand.

² «Société fraternelle» (française): St. B. Mt., 5, 1^{er} février 1874, 23 mars 1874; 13, 18 novembre 1874; 5, 17 janvier 1876. Elle serait composée uniquement de bourgeois.

³ St. B. Mt., 16, 29 mai 1874. Sellier en faisait partie.

⁴ St. B. Mt., 2: treize mentions du 31 décembre 1874 au 3 juin 1875; 2: cinq mentions du 21 juin 1875 au 5 août 1875; 11, 26 novembre 1876; 5, le 30 novembre 1876; 2, le 21 janvier 1878. Les réunions avaient lieu «A la Bourse», bimensuellement; Taillade et Sellier en sont les animateurs. Une cotisation mensuelle est perçue.

⁵ Très probablement d'inspiration blanquiste. Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 427, Bruxelles, 20 juin 1873; St. B. Mt., 5, 23 juin 1873; Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 427, Bruxelles, 19 juillet 1873; St. B. Mt., 5, 30 juillet 1873 et 27 août 1873. Cavalier préside la séance du 23 juin 1873, Sellier est présent à celle du 30 juillet 1873. Il y aurait plus de 100 affiliés, dont peu assistent aux séances, qui se tiennent le plus souvent «A l'Eperonnier». Fin juin 1873, le mouvement d'entre-aide et le mouvement politique sont séparés. Dans la séance du 27 août 1873, le club est dissous. Sellier préside. Il attribue les causes de la dissolution à l'absentéisme, et au désaccord entre les membres. L'encaisse est partagée entre les membres. L. Bertrand, *Souvenirs d'un meneur socialiste*, t. I, pp. 116-177, nous donne une description d'un de ces groupes blanquistes.

⁶ Ces deux sociétés sont de loin les plus actives à Bruxelles. La Voix de l'Ouvrier, I, n° 34, 22 décembre 1878, publie une annonce de la «Société française l'Egalité»: siège social au «Cygne», le local de l'A.I.T., et des «Solidaires». Elle fonctionne tous les samedis de 9 à 11 h. du soir. Elle est fondée «dans le but de prévoyance contre la maladie, le chômage et de solidarité, est composée exclusi-

Dans un contexte différent, il faut mentionner le rôle de la section française de l'A.I.T., acceptée par le Conseil Général à Londres dans sa séance du 11 juin 1872.¹ Vaughan, Frappaz² et Cord'homme³ semblent en avoir été les promoteurs, mais ce fut Victor Cyrille, «Chef de la 2^e légion», qui la représente au Congrès de La Haye. Cyrille vote avec la minorité contre les expulsions de l'A.I.T. de Bakounine, Guillaume et Schwitzguébel, mais s'abstient lors du vote du transfert du Conseil Général.⁴ A Bruxelles, nous en trouvons trace jusqu'au 26 octobre 1873, mais des dissensions y seraient apparues – les fractions se reprochent d'être chacune à la remorque d'un autre groupement, sans préciser lequel – et en présence des expulsions qui sévissaient une fois de plus, l'association ne se réunira plus pendant quelque temps.⁵ Nous avons là l'image de la plupart des groupements de réfugiés à Bruxelles. Déjà faibles par les restrictions qui leur sont imposées, les dissidences et les scissions s'installent un peu partout, même au sein des sociétés d'entre-aide⁶ – ce qui ne facilite pas l'identification des groupes. Menacées comme elles le sont, par la peur des espions et des mouchards, les associations pratiquent une très forte discipline intérieure: chaque nouveau venu est tenu de se faire présenter par des personnes qui ont la confiance de la commission; une enquête est faite sur leurs antécédents, et il arrive quelquefois que des sociétaires soient exclus parce que suspectés d'appartenir à la police française. C'est le cas de Penet et Asperge, exclus du «Prêt Mutuel»;⁷ plus tard, Deneuvilliers connaîtra le même sort.⁸ Lors de son passage à Bruxelles, Vallès est soupçonné

vement de citoyens et citoyennes victimes de la défaite du prolétariat français. Ses assemblées générales mensuelles se tiennent salle du Cygne, tous les derniers mercredis du mois [sic].» Quant à la «Société du Prêt mutuel et de la Solidarité», nous en trouvons trace dès le 6 août 1873 (St. B. Mt., 5). Elle lance des souscriptions en faveur des expulsés. Conditions d'admission: St. B. Mt., 11 octobre 1873. De Paepé écrit une partie d'une lettre à Malon sur un billet d'ordonnance de la société (lettre du 25 décembre 1877, I.F.H.S., fonds Fournière, n° 30). C'est encore La Voix de l'Ouvrier, numéro du 3 août 1879, qui annonce la fusion des deux sociétés et donne les précisions que nous citons.

¹ The General Council of the First International. Minutes, 1871-1872, Minutes of Council meetings: on June 4th, June 11th, pp. 215-216, 218.

² Proscrit du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Est un des Français à Bruxelles qui accueillent les réfugiés; assiste très souvent aux réunions de divers groupes.

³ Cord'homme, Jacques, Henri: né à Rouen, 17 novembre 1824; négociant. Conseiller Général (Rouen 1870-1871). Condamné à 2 ans de prison. Publiciste sous la Commune. Oncle de Guy de Maupassant. F. Sartorius, J.-L. De Paepé, «Les Communards en exil», ch. III, sous ce nom.

⁴ D.B.M.O.F., t. V, pp. 213-214.

⁵ St. B. Mt., 5, 26 octobre 1873.

⁶ L. Bertrand, Souvenirs..., t. I, pp. 90-91.

⁷ St. B. Mt., 5, 8 août 1873.

⁸ A.R.A.B., Vr. Pol., 249.432, 14 octobre 1873.

d'être un mouchard.¹ Très vite, les mouchards ou espions belges, comme Verschuieren par exemple, sont démasqués.² Mesures de précaution compréhensibles, quand on se rend compte du nombre possible d'aventuriers ou de faux Communards qui ont essayé de s'introduire dans les associations: ainsi le «colonel» Parent³ et Monnier père, qui aurait mis la même statuette de Barbès en loterie cinq fois, et qui l'a toujours en sa possession.⁴ Les «Solidaires» sont moins méfiants, ce qui attire parfois des foudres sur la tête du brave Brismée, toujours prêt à organiser un concert en faveur d'une «personne tout à fait digne de secours et se trouvant dans la plus grande misère». Mais un jour, même Brismée en a assez et déclare que ce sont les Français qui demandent des secours et exigent le contrôle, mais que ce sont les Belges qui payent ces secours.⁵

La sévérité des associations envers leurs membres donne parfois lieu à des décisions pour le moins bizarres: ainsi Beauchery, comptable et condamné en 1872 à deux ans de ponton,⁶ est exclu en 1876 du «Prêt Mutuel» parce qu'il a publié, en 1869, une brochure flairant le bonapartisme.⁷ Les cancons vont bon train;⁸ l'énervement aidant, presque chacun, ou du moins chaque groupuscule, en vient à avoir sa bête noire. Ranc, qui, pas plus qu'il n'a voulu être de la Commune, ne fraie

¹ St. B. Mt., 5, 28 mars 1880.

² St. B. Mt., 5, 15 juin 1879. Verschuieren est dénoncé lors d'une séance du «Prêt Mutuel» par Verrijcken. Et que penser d'un personnage comme Van den Abeele? J. Dhondt, «Un militant gantois de la Première Internationale», in: *Contributions à l'histoire économique et sociale*, t. II (1963), p. 111.

³ Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 428, 18 mai et 13 juin 1872.

⁴ Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 428, 16 juillet 1872.

⁵ St. B. Mt., 5, 15 février 1875.

⁶ D.B.M.O.F., t. V, p. 227; F. Sartorius et J.-L. De Paepe, «Les Communards en exil», ch. III, sous le nom de Beauchery. De Paepe à Malon, 19 janvier 1878, I.F.H.S., fonds Fournière, n° 33: «Ci-joint encore: une demande d'abonnement de M. Beauchery [au Socialisme Progressif]; je pense que tu feras bien d'admettre son désir, bien que je le trouve aussi baroque que l'homme lui-même; il a voulu évidemment se soumettre à la grande loi du chiffre 4, qu'il a découverte, et ne payer son abonnement annuel qu'en 4 fois! [...] Laissons-lui cette innocente manie. Cet homme est monomane, mais, au fond, point méchant, je pense. [sic]»

⁷ St. B. Mt., 5, 27 août et 4 septembre 1876.

⁸ De Paepe à Malon, 17 août 1876, I.F.H.S., fonds Fournière, n° 20: «... Quant aux calomnies que l'on peut avoir débitées contre vous, je ne me souviens pas qu'on en ait dites beaucoup; et dans tous les cas, croyez bien que je suis au-dessus, bien au-dessus des mille et un petits cancons qui sont en circulation dans la proscription française tantôt contre Pierre, tantôt contre Jacques.» P.-O. Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871*, p. 462. Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/a 428: «L'accord n'existe pas, ni entre les hommes, ni entre les idées» (10 août 1873); «chacune des villes comprend plusieurs groupes de 5 à 6 réfugiés, ayant chacun leur intrigue» (18 août 1873).

avec le commun des réfugiés, est chargé de tous les torts imaginables; Cavalier tombe quelques fois en disgrâce, pour n'être considéré comme victime des gouvernements belge et français qu'après sa mort. Lissagaray est tenu à l'écart, parce que suspect; Vermersch l'est également, ainsi que J.-B. Clément. Ce ne sont là que quelques exemples.

L'amnistie partielle donne lieu à de nouvelles jalousies: ceux qui rentrent, et ils sont assez nombreux, sont considérés comme des indignes, des traîtres, ou comme appartenant à la police.¹ Quand l'amnistie complète, tant attendue, est votée le 11 juillet 1880,² les réfugiés semblent disparaître dans le néant. Beaucoup d'entre eux, dont Vaughan, rentrent le plus vite possible en France. Un petit nombre reste en Belgique, parce qu'ils sont parvenus, au prix de grands efforts, à créer des affaires florissantes. Aubry, lithographe et promoteur de l'A.I.T. à Rouen, reste encore pendant de longues années en Belgique,³ ainsi que Prodhomme.⁴ Chaté constitue un exemple parfait. Il ne semble pas qu'il se soit occupé activement des actions des proscrits, mais on ne lui demande jamais en vain une souscription à un périodique socialiste; Bertrand par exemple le trouve prêt à lui avancer de quoi soutenir *La Voix de l'Ouvrier*, journal très souvent à court d'argent.⁵

III

INFLUENCE REELLE ET MYTHE DE LA COMMUNE EN BELGIQUE

Nous avons touché là à un autre élément donnant à la proscription en Belgique son caractère particulier: nous voulons parler de l'influence de la proscription sur le mouvement ouvrier belge. La Commune même a eu une influence à deux niveaux: jusqu'à la fin de 1871, les sections de l'A.I.T. en Belgique ont fait des efforts pour étudier la théorie du mouvement communaliste. Ce fut surtout le cas à Bruxelles, à Liège et à Verviers.⁶ La presse internationaliste en témoigne. A Bruxelles, ce fut *La Liberté*, organe mutualiste; à Verviers, *Le Mirabeau*; à Liège, *Les Cahiers du Travail* annoncent que: «La section liégeoise de l'A.I.T. a nommé une commission à l'effet d'élaborer un travail aussi complet que

¹ St. B. Mt., 5, 15 mars 1879. L'on sait l'avantage que la police française a tiré des suspensions dans les proscriptions.

² J. T. Joughin, *The Paris Commune in French Politics 1871-1880*, Baltimore 1955.

³ D.B.M.O.F., t. IV, pp. 147-150.

⁴ F. Sartorius et J.-L. De Paepe, «Les Communards en exil», ch. I, pp. 49-52; Planche III: photo de Henri Prodhomme, alias colonel Henry.

⁵ L. Bertrand, *Souvenirs...*, t. I, pp. 196-198.

⁶ Il est à remarquer que c'est à Verviers, à Liège et à Bruxelles que les tendances anarchisantes dans le mouvement ouvrier belge sont restées le plus longtemps les plus fortes.

possible sur la Commune en général et sur les actes de la Commune de Paris en particulier, en étudiant ceux-ci au point de vue social.»¹

Mais dès le 18 mars 1872, un processus différent se déclenche: des banquets anniversaires sont organisés dans tous les centres du mouvement ouvrier en Belgique: c'est une tradition, qui restera vivante jusqu'à la seconde guerre mondiale, et un mythe qui s'installent. Les poèmes, les brochures, les cantates même ayant pour thème: la Commune, sont innombrables; Anseele et Vandervelde font des discours de commémoration à plusieurs reprises.² Les adversaires du mouvement ouvrier socialiste y ont également trouvé leur compte.³

Les neuf années de proscription ne sont pas passées inaperçues, bien que la nouvelle génération de militants qui monte dans les années après la Commune ne l'admette que difficilement; Bertrand est catégorique à cet égard.⁴ Il l'est à tel point qu'il nous semble important de

¹ Les Cahiers du Travail, 2^e année, n° 1, août 1871, publient déjà le résultat de la première séance. Comme ce numéro est le dernier conservé (la bibliothèque de l'Institut de Marxisme-Léninisme à Moscou possède la seule collection en original de cette publication mensuelle), nous n'en savons pas plus.

² Dès le 18 mars 1872 s'organisent des banquets anniversaires dans tous les centres du mouvement ouvrier en Belgique. Exemple d'un poème: P. Chauliac, «Litanie van de Petrolie» (La litanie du pétrole) partiellement cité dans: A. Van Laar, *Geschiedenis van de arbeidersbeweging te Antwerpen en omliggende, Antwerpen 1926*, p. 20. Le poème date de 1874. Encore à Anvers, une des plus anciennes fanfares socialistes du pays, «De Vredekring», fondée en 1881, voulait d'abord s'intituler «Les Communards» (D. De Weerd et C. Oukhow, *La Commune de Paris dans le livre et l'image*, p. 64). Paul Verbauwen, militant de l'A.I.T. à Gand, publie en 1877 une brochure au sujet de la Commune (D. De Weerd et C. Oukhow, *op cit.*, n° 306). Anseele fait sa première conférence au sujet de la Commune en 1878 à Gand. Vandervelde fait, en 1895 à Marcinelle, un discours maintes fois cité, peut-être parce que paru sous forme de brochure (E. Vandervelde, *Vive la Commune*, discours prononcé à la Maison communale de Marcinelle, le 21 avril, *Le Peuple*, Bruxelles (1895). Quand Hins, à l'époque de la Commune secrétaire général du Conseil Fédéral belge de l'A.I.T., meurt en 1923, plus personne ne se souvient de lui. Le journal social démocrate flamand Vooruit publie une très courte nécrologie et souligne fortement que Hins a combattu pour la Commune de Paris. Et c'est ce fait fortement souligné, le seul par lequel on se souvienne de Hins, qui n'est pas exact! (Vooruit, 23 février 1923.)

³ Par exemple: T. Marbaix, *Les Communards parisiens et les Socialistes belges, Binche-Bruxelles 1898*; *Souvenirs religieux et anecdotiques de la Commune*, racontés pour la plupart par des témoins oculaires et recueillis par l'auteur des «Complaintes célèbres», Tournai 1895; R. P. Idelfonse Alazart, *Biographie et mémoires du frère Martin-Fouquet, religieux convers de la Congrégation du Sacré-Cœur dit de Picpus. Souvenirs du Siège et de la Commune de Paris, Annales du Sacré-Cœur, Braine-le-Comte 1913*.

⁴ Voici les opinions de L. Bertrand au sujet de l'influence des réfugiés sur le mouvement ouvrier. *Histoire de la coopération en Belgique*, Bruxelles 1902, t. I, p. 423: «Ce qui vint encore détourner les ouvriers du travail d'organisation et d'éducation, non seulement en Belgique mais dans la plupart des pays d'Europe,

savoir pourquoi. La défaite de la Commune, les scissions éclatant à La Haye et la situation économique en général sont trois éléments qui expliquent l'extrême faiblesse du mouvement ouvrier belge des années soixante-dix. Vers 1880, la tendance social-démocrate, à l'allemande, devient prépondérante, mais n'a pas encore gagné la partie.¹ A peu près trois années après la Commune, une nouvelle génération de militants commence à monter, et elle fera triompher la social-démocratie dans le mouvement ouvrier. Dès lors, ces jeunes militants devenus historiens de leur mouvement écriront une histoire qui les justifie. C'est le cas de Bertrand. Car enfin, lui-même est obligé de parler de l'influence des blanquistes à Bruxelles, ou des proscrits favorisant la tendance autonomiste,² ce qui prouve assez que ces différentes tendances ont à plusieurs reprises compromis – indirectement peut-être – les efforts des jeunes, qui essaient une fois de plus de réorganiser les syndicats ouvriers. Bertrand est très fier de la Chambre de Travail, mais elle est inspirée par des exemples français, et elle doit beaucoup à Sellier et à son *Economie Sociale*.³ La Chambre syndicale des marbriers, dont Bertrand faisait partie, est une initiative de Flahaut, marbrier belge ayant vécu de longues années en France, et délégué des marbriers français aux congrès de l'A.I.T.⁴ Flahaut et Bazin,⁵ ouvrier bijoutier français qui

ce fut la présence des réfugiés de la Commune. Ceux-ci, pour la plupart, et c'est très compréhensible, n'ayant aucune attache dans le pays qu'ils venaient habiter à titre provisoire, ne s'occupaient que des événements de France et dans les groupes où ils se trouvaient et où on les écoutait avec respect, il était beaucoup plus question de revanche que de propagande et de travail d'organisation.» *Histoire de la Démocratie...* (1907), t. II, pp. 52-53: «Cette influence, pour le dire d'un mot, a été bienfaisante. Elle a, sans aucun doute, développé l'esprit de solidarité parmi les ouvriers belges et les a, par là même, rendus meilleurs. [...] Pour ce qui concerne les idées et l'esprit d'organisation, je pense que les proscrits français de 1871 ne nous ont pas appris grand'chose.» *Souvenirs d'un meneur socialiste* (1927): l'auteur ne parle plus de l'influence des proscrits français sur le mouvement ouvrier belge.

¹ Au sujet du Parti Socialiste Belge, en 1881: «Tout en rêvant de réformes sociales et politiques fort étendues, comme le prouve son programme et en faisant fréquemment l'éloge de la commune, il [le P.S.B.] se sépare cependant des socialistes révolutionnaires.» Ministère des Affaires étrangères, K1 B, 186, mars 1881. N'oublions pas que l'agitation ouvrière en Belgique de 1886 à 1893 a commencé par la commémoration du quinzième anniversaire de la Commune à Liège, le 18 mars 1886, mettant une fois de plus les sociaux-démocrates à la remorque du mouvement populaire (R. Van Santbergen, *Une bourrasque sociale*, Liège 1886, publié à Liège, 1969).

² L. Bertrand, *Histoire de la Démocratie...*, t. II, pp. 53-54. Parmi les autonomistes, il cite Giesde et Brousse.

³ L. Bertrand, *Souvenirs...*, t. I, p. 130: «Par ses conférences et par le journal de Sellier, la Chambre de Travail prit peu à peu de l'importance».

⁴ D.B.M.O.F., t. VI, pp. 48-49.

⁵ D.B.M.O.F., t. IV, pp. 225-226.

épousera la sœur de De Paepe, en sont les véritables promoteurs; à l'époque, ils ne sont pas social-démocrates, mais plutôt blanquistes. La Chambre de Travail connaît du succès pendant quelques années et cherche des motifs de lutte autres que purement économiques: ce fut le mouvement pour la réglementation du travail des femmes et des enfants, lancé par Sellier dans *Le Mirabeau* de Verviers, en 1876. Après un nouvel échec, c'est encore un blanquiste, Chauvière, qui rendra un très grand service au mouvement ouvrier belge.¹ De la mi-1878 jusqu'en 1881, il tient la vedette à Bruxelles, organisant une foule de cercles, par «quartier» ou même par rue. Par son ardeur, et par le succès qu'il a récolté à Bruxelles comme dans la province du Hainaut, il oblige le groupe de la «Chambre de Travail» à sortir de sa torpeur, à contre-attaquer, à essayer par n'importe quel moyen de ne pas disparaître complètement. Trop faible pour s'attaquer à ces «révolutionnaires», le groupe de Bertrand cherche de plus en plus l'appui des sociétés ouvrières neutres qui sont des syndicats et/ou des mutuelles. De ce rapprochement naîtra, en 1885, le Parti Ouvrier Belge. L'appui des sociétés ouvrières neutres était alors tellement important à acquérir que les délégués socialistes acceptèrent d'introduire l'adjectif «Ouvrier» au lieu de «Socialiste» dans le nom du nouveau parti.²

La proscription donna parfois des motifs d'action au mouvement ouvrier belge, qui se traînait assez lamentablement pendant ces années: ainsi le mouvement contre les expulsions, fin 1874, avait en fait comme but une action commune des sociétés ouvrières de Bruxelles, sous la direction de l'A.I.T. La manœuvre échoua. Mais il y eut une foule d'événements bien moins sensationnels: les fêtes anniversaires de la Commune, partout dans le pays depuis 1872, les brochures, les conférences, les souscriptions, les concerts en faveur des réfugiés français, les querelles même, quand ni l'A.I.T. ni la «Chambre de Travail» ne veut prendre l'initiative de l'aide aux déportés en Nouvelle-Calédonie, ont aidé à éviter que le mouvement ouvrier, surtout à Bruxelles, ne disparaisse complètement.³

Il n'y eut certes là rien de spectaculaire; mais la proscription a causé ou provoqué des incidents qui ont chacun leur importance, aussi minime

¹ D.B.M.O.F., t. V, pp. 88-89.

² Nous ne voulons nullement dire que Chauvière fut le fondateur du P.O.B. Il nous semble bien que, pendant son séjour à Bruxelles, il ait été un catalyseur des forces ouvrières de la capitale surtout. S'il n'y avait pas eu une forte influence blanquiste, les organisations neutres et socialistes ne se seraient probablement pas constituées en parti politique si tôt, ce qui, faute de preuve, reste une hypothèse. Mais Bertrand met tant de méchanceté dans ce qu'il dit au sujet de Chauvière!

³ Cf. supra, souscription pour les déportés à la Nouvelle-Calédonie, décembre 1874.

soit-elle, dans le renouveau du mouvement ouvrier belge. Bertrand lui-même est amené à considérer l'influence de la proscription comme bienfaisante pour les ouvriers belges. L'esprit de solidarité s'en est trouvé développé; les ouvriers français, refusant les salaires belges parce que trop bas, ont amené les Belges à demander une augmentation de salaire. L'attitude des Français à l'atelier releva la dignité des ouvriers belges, plus dociles et plus peureux que les ouvriers français.¹ Il y eut des contacts personnels: Bertrand a été fortement influencé par Bazin et Flahaut, et aidé par Chaté; il nous donne d'autres exemples.

Pour conclure, il suffira de rappeler que des trois principales proscriptions, «celle de Belgique ne fut pas la moins marquante, bien que très surveillée»;² l'attitude du gouvernement et des autorités n'était guère favorable aux réfugiés. Le rôle de la Belgique a été surtout celui d'étape pour ceux qui se rendent en des pays plus sûrs, de plaque tournante pour les émissaires des différents groupes et de boîte à correspondance. La liberté de la presse et des publications n'a pas toujours été respectée par les autorités; elles n'ont pas su empêcher qu'un certain nombre d'ouvrages, pour la plupart des souvenirs, soient publiés et traduits en Belgique. C'est à Henri Kistemaekers, éditeur et libraire socialiste et révolutionnaire – il le dit lui-même – que revient l'honneur d'avoir couru sciemment le risque des éditions de Lissagaray, Arnould et Jourde entre autres. Les dangers n'en étaient pas imaginaires.³ La littérature publiée et distribuée en Belgique même a également aidé à fortifier le mythe de la Commune en Belgique. Ce pays devint aussi un centre de propagande vers la France.⁴

La proscription n'a pas eu d'influence spectaculaire sur le mouvement ouvrier belge, et parfois l'on faisait très bien comprendre à certains réfugiés qu'ils séjournèrent en Belgique par la grâce des Belges en général et des patrons en particulier.⁵ Mais le vieux rêve de la soli-

¹ L. Bertrand, *Histoire de la Démocratie...*, t. II, pp. 52-53.

² P.-O. Lissagaray, *Histoire de la Commune*, p. 459.

³ Voir l'expulsion de Jourde, en 1877, après que Kistemaekers a seulement annoncé la publication de ses mémoires.

⁴ Lissagaray ne parvient qu'à faire imprimer le premier numéro de *Rouge et Noir* en Belgique (1874); ses deux histoires de la Commune furent quand même publiées en Belgique (1871 et 1876). Arnould fut publié et traduit en Belgique (par l'anversois Magermans); le *Volkswil* de Gand, précurseur du *Vooruit*, publia la traduction comme feuilleton. Quant à la propagande, Lemonnier est connu (M. Vuilleumier, «Sur quelques pros crits de la Commune», in: *Le Mouvement Social*, n° 44 (1963), pp. 63-82). Après les remous autour de la publication des souvenirs de Jourde, Kistemaekers s'engage à en faire passer des exemplaires en France. Clément fait imprimer les premiers numéros de ses *Questions sociales* à la portée de tous à Bruxelles.

⁵ Après une grève de chapeliers, à Anderlecht, le patron décrète que: «Seront exclus à tout jamais de l'usine: [...] 2°. Tous les ouvriers français qui ont fait

darité des humbles s'en est trouvé fortifié; les relations personnelles sont devenues des relations suivies entre les mouvements ouvriers belges et français, qui connaîtront un premier succès quand, neuf ans après l'amnistie complète, la Seconde Internationale sera fondée à Paris en 1889.¹

partie de la grève, car eux moins que tous les autres ne devaient prêter la main à aucun désordre et ne pas oublier que non seulement ils sont sur un sol hospitalier, mais encore, qu'ils avaient un salaire largement rémunérateur, qui leur permettait d'y vivre honorablement.» (A.R.A.B., CRB 714, 12 octobre 1875).

¹ G. Haupt et J. Verdès, «De la première à la deuxième Internationale», in: *Le Mouvement Social*, n° 51 (1965), pp. 113-126.